

Jean-Paul MONIER
18 Rue Delorme
03000 Moulins
Tél. 04 70 20 64 08

Moulins, le 5 Novembre 2010

Consultation de la Commission nationale du débat public sur une concession autoroutière
de Montmarault à Mâcon et Châlon-sur-Saône

Je suis "POUR" cette concession autoroutière, sans hésiter, au nom de l'intérêt national.

S'il doit y avoir un jour une autoroute payante elle devra l'être pour tous, y compris pour tous les Bourbonnais.

On ne peut raisonnablement, et économiquement, songer y faire un jour du "cabotage" gratuit en multipliant, pourquoi pas, le nombre des entrées/sorties (pour convenances politiques) car le but de toute autoroute est d'accélérer le trafic au long cours (y compris le régional) et non pas d'assurer le maximum de dessertes locales.

Si l'on veut faire du "cabotage" routier il faut utiliser les routes secondaires qui sont là pour ça. A cet égard il vaudrait mieux, vraisemblablement, essayer de réduire le nombre des entrées/sorties actuel (à négocier, bien entendu), et ce, en outre, pour des raisons de sécurité.

Par ailleurs, je ne vois pas pourquoi la RCEA ne serait pas payante de bout en bout dans l'Allier, c'est-à-dire à partir de Montmarault (et même chose en Saône-et-Loire jusqu'à Mâcon et Châlon-sur-Saône), ce qui permettrait, dans la foulée, de financer un échangeur digne de ce nom avec l'A71, précisément à Montmarault, ainsi que les ponts sur l'Allier, au Sud de Moulins, et d'y faire avancer le futur échangeur extrêmement important avec l'A77, à la fois vers Nevers et vers Varennes-sur-Allier (et même chose pour un échangeur soigné avec l'A6 à Châlon-sur Saône). Ces réalisations ne manqueraient pas, en outre, d'avoir des répercussions positives sur l'implantation des futurs péages de cette autoroute, ne serait-ce qu'en réduisant le nombre de ces péages.

Parler de gratuité en la matière me semble tout simplement démagogique et irréaliste, un véritable affront à la solidarité nationale.

Ce n'est pas parce que nous serons les derniers, ou presque, à bénéficier correctement du réseau autoroutier français que nous devons pénaliser l'ensemble de nos compatriotes. Par contre, nous sommes en droit, à mon avis, de prétendre à quelques compensations, notamment pour tenir compte des aménagements nécessaires du réseau secondaire.

Dans cette affaire, je pense que nous, Bourbonnais, avons tout à gagner d'une réaction positive à la présente consultation plutôt que d'aborder négativement le problème qui nous est posé avec des propositions contestataires, dilatoires ou irréalistes.

Jean-Paul MONIER,
ancien Conseiller du Commerce Extérieur de la France,
ancien Directeur à la Compagnie générale Maritime et membre de son Conseil de Direction